

Liste des pièces à imprimer

<https://www.goldenstarscheerleading.com/inscription/>

- ☐ Bulletin d'adhésion avec photo d'identité
 - ☐ Fiche de renseignement textile
 - ☐ Autorisation du droit à l'image
 - ☐ Décharge de responsabilité durant les cours d'essai
 - ☐ Règlement intérieur, dernière page uniquement signée (**aussi par l'athlète**)
- } **Dossier d'inscription**

- ☐ Formulaire de licence FFFA + photo obligatoire pour tous même bénévoles
- ☐ Autorisation parentale en cas d'accident avec ou sans surclassement
- ☐ Formulaire d'assurance Smacl **à rendre uniquement si souscription**
- ☐ Attestation d'individuelle accident couvrant sa pratique sportive à fournir **si pas d'adhésion à Smacl**

☐ POUR LES ATHLETES MINEURS SANS SURCLASSEMENT

Questionnaire médical relatif à l'état de santé du sportif mineur, si toutes les réponses sont négatives, pas de certificat médical

☐ POUR LES ATHLETES MINEURS AVEC SURCLASSEMENT

Faire remplir par un médecin l'encart "**surclassement**" sur le dossier de licence

Electrocardiogramme : **la priorité est de rendre le dossier complet, si vous n'avez pas eu le temps de le faire ou si la décision a été prise par les coachs ultérieurement, le document vous sera rendu pour le rdv avec le médecin du sport.**

☐ POUR LES ATHLETES MAJEURS

Certificat médical

- Si 1ère licence
- Si le certificat a plus de 3 ans
- Si l'athlète a répondu oui à l'une des questions du questionnaire médical

OU

- Remplir le questionnaire médical relatif à l'état de santé du sportif majeur, si le certificat à moins de 3 ans

- ☐ Pièce d'identité obligatoire pour les nouveaux
- ☐ Règlement de l'inscription
- ☐ Règlement uniforme complet neuf 189€ ou attente de la braderie

DOSSIER D'INSCRIPTION

Cheerleading

Saison 2026/2027

Le Cheerleading est un sport mixte venu des Etats-Unis qui allie gymnastique, acrobaties, portés, danse et esprit d'équipe.

GOLDEN STARS CHEERLEADING, est un club pensé et créé par des parents d'athlètes passionnés en vue de leur donner le meilleur soutien possible.

Les coachs sont tous expérimentés et passionnés, ils ont à cœur de pousser les athlètes à développer leurs aptitudes dans la bienveillance et le respect de chacun, afin de les préparer aux compétitions.

Chaque année, ils conduisent plusieurs athlètes jusqu'au Championnat de France. C'est une expérience incroyable pour les athlètes, les coachs mais aussi pour les parents.

Nous comptons bien renouveler l'aventure cette année, avec des athlètes motivés à chaque entraînement et engagés pour leur équipe et le club.

Lieux et horaires des entraînements

Rentrée le jeudi 03/09 pour les anciens (préparation démo forum des asso de Chambéry)

Rentrée le jeudi 10/09 pour les nouveaux

Catégories	Lieu	Horaires
MINIMES & CADETS	COMPLEXE BOUTRON Gymase Benoît CHAMOUX	Jeudi de 17h45 à 20h
JUNIORS GROUPE STUNT		Jeudi de 17h50 à 20h Vendredi de 17h50 à 20h
SENIORS		Jeudi de 19h50 à 22h Vendredi de 17h50 à 20h

Entraînements 1 dimanche par mois (dates communiquées à la rentrée)

Et pendant les vacances scolaires

Ces entraînements deviendront obligatoires en début d'année pour préparer les futures compétitions.

À noter que tous les vendredis qui précèdent les vacances scolaires, l'entraînement sera spécial puisque tous les athlètes le feront ensemble. Les minimes et les cadets sont invités à y participer pour la cohésion des équipes. Un moment très apprécié de tous.

Organisation des catégories

Catégories	Année de naissance	Surclassement
MINIMES	2014 à 2019	-
CADETS	2012-2013	Minimes 2014-2015
JUNIORS	2008 à 2011	Cadets 2012
SENIORS	2007-2006 etc...	Junior 2008 à 2011

Pour les surclassements, un certificat médical délivré par un médecin du sport vous sera demandé .

Les RDV avec les médecins du sport ayant beaucoup de délais: veuillez à prendre vos dispositions, le certificat devra être fourni avec le dossier complet.

Pour toute reprise après un arrêt (blessure), un certificat médical sera demandé.

Tarifs 2026/2027

Inscription + licence	
MINIMES, CADETS	210€
JUNIORS ET SENIORS	270€
Réduction inscription deuxième enfant	-50€
A partir du 01/10 le montant de l'inscription sera majoré de 30€. Pensez à rendre le dossier complet à temps lors des permanences.	

Modalités de règlement

Mode de règlement		Modalités	
Chèque		En 4x maxi d’octobre à janvier à joindre au dossier avec nom et prénom de l’athlète + date d’encaissement	
Virement		Uniquement pour la totalité du règlement Indiquer le nom et prénom de l’athlète dans le libellé	
Espèces		Un reçu vous sera délivré	
Chèque ANCV SPORT		Faire une enveloppe jointe au dossier avec Nom et Prénom de l’athlète	
Aides régionales	Montant	N° carte, mot de passe et code PIN	Faire un chèque de caution du montant de la réduction en attendant la saisie informatique de(s) l’aide(s) déduite(s).
Pass’Région	-30€	N° de carte + code de validation	
Pass’Sport	-50€	Code Pass’Sport individuel	
Okay Savoie	-80€	QR code + code PIN	
Réduction pour 2ème inscription	-50€		

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Association GOLDEN STARS

Merci d'indiquer au dos de chaque chèque le nom et prénom de l'athlète, ainsi que la date d'encaissement voulu.

Les chèques seront débités en octobre, novembre, décembre et janvier.

Pour l'inscription d'un deuxième enfant, une **remise de 50€** sera appliquée.

Pour les aides régionales, aucune aide ne sera déduite si le chèque de caution correspondant n'est pas fourni.

Aucune somme ne sera rendue en cas d'abandon du licencié.

Les permanences

En **début d'entraînement** jusqu'au 25/09/2026 et non à la fin puisque nous devons vérifier ensemble s'il est complet et cela prend du temps, merci.

Tout dossier rapporté en dehors de ces horaires ne sera pas pris en compte, merci de votre compréhension.

Les dossiers doivent être rendus **complets**.

Les cours d'essai

Vous avez la possibilité de faire des essais les 10, 11, 17 et 18 septembre 2026 pour les minimes, cadets et juniors.

2 cours d'essai pour les seniors: le 10 & 11 septembre.

Pour ces cours, c'est **votre assurance** qui sera utilisée si besoin.

A l'issue, le dossier d'inscription complet devra être remis lors des permanences mises en place.

Pour des raisons de sécurité, l'athlète ne sera pas autorisé à pratiquer sans licence.

La tenue

- une brassière et/ou t-shirt GSC, un short ou legging
- Une paire de basket propre **obligatoire** utilisée uniquement à l'intérieur
- Les cheveux attachés et les ongles courts
- Le port de lunettes est déconseillé
- Les bijoux sont interdits
- Une bouteille d'eau
- Strap, magnésie, bandes ...

L'uniforme sera utilisé pour les compétitions et les événements uniquement

Les uniformes sont à l'achat uniquement. Un essayage pour déterminer les tailles ainsi qu'une revente d'uniforme d'occasion sera organisée avant novembre.

Les animations

Le cheerleading étant un sport de spectacle les équipes seront sollicitées pour des prestations tout au long de l'année.

En adhérant à l'association vous vous engagez à participer, en plus des compétitions et open, aux événements extérieurs.

Plusieurs opérations bénévoles seront mises en place dans le but de récolter des fonds et financer les inscriptions aux compétitions ainsi que le transport et/ou hébergement.

Il est fortement conseillé d'y participer.

Une participation vous sera demandée, à hauteur de l'investissement au sein du club, pour les déplacements et compétitions.

Contact : goldenstars.cheerleading73@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION

écrire en lettres capitales

Photo

Nom et prénom

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

MINIME

☐

CADET

☐

JUNIOR

☐

SENIOR

☐

Assurance :

Assurance personnelle

☐

Smacl assurance

☐

Responsable 1

Responsable 2

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Adresse

Adresse

CP

CP

Ville

Ville

Email

Email

Téléphone

Téléphone

Profession

Profession

Bénévolat

Je souhaite être bénévole actif

☐ Je règle la licence bénévole de 6.90€ sur helloasso

☐ Je ne souhaite pas être bénévole actif

☐ Je souhaite être bénévole actif

Je règle la licence bénévole de 6.90€ sur helloasso

☐ Je ne souhaite pas être bénévole actif

Je m'engage à régler la cotisation annuelle correspondante à ma catégorie et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur que j'accepte sans réserve.

Je me réserve de demander communication et rectification de toutes informations me concernant dans tout fichier à usage de l'association conformément à la loi informatique et liberté 78-17 du 06 janvier 1978.

La saisie du dossier licence constitue une autorisation pour faire appel aux services d'urgences qui prendront les mesures qui s'imposent en termes d'hospitalisation ou d'intervention.

Date :

Signature de l'athlète :
(même mineur)

Signature du responsable légal :

Nous avons un groupe Whatsapp pour les parents, afin de communiquer toutes les informations importantes et les actualités.

- ☐ Ajoutez le **responsable légal 1** au groupe Whatsapp Parents
- ☐ Ajoutez le **responsable légal 2** au groupe Whatsapp Parents

Fiche de renseignement

Textile

NOM PRÉNOM:					
Taille de T-shirt d'entraînement	XS	S	M	L	XL
Modèle homme/mixte ou enfant	4/6	6/8	8/10	10/12	12/14

**Le t-shirt du club est inclu dans les frais d'inscription pour les nouveaux.
Si un membre souhaite un nouveau t-shirt il coûtera 25€.**



Uniforme complet obligatoire, tarif du neuf		
Haut	99€	☐
Jupe/pantalon	45€	☐
Jersey (chemise)	45€	☐
Total :		

Un essayage est prévu en octobre 2026 pour définir les tailles des athlètes.

**Une vente entre parents sera possible
pour trouver en priorité de l'occasion lors de la journée de cohésion.**

Le coût d'un uniforme neuf peut se régler en chèque ou espèce.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Le club sera amené à publier des photos et vidéos des athlètes sur ses supports de communication (Facebook, Instagram, site internet, affiches, etc.). Des publications dans la presse ou sur les supports de nos partenaires pourront également être réalisées.

Ces publications serviront exclusivement à la communication et à la promotion du Cheerleading, ainsi qu'à la valorisation des performances et de la vie du club.

Nous veillons cependant à ne pas publier des images dans des postures équivoques.

Pourquoi cette autorisation est-elle importante ?

Le Cheerleading est un sport collectif où les prestations sont réalisées en équipe. Lors des entraînements, compétitions, démonstrations ou galas, il est très difficile, voire impossible, de photographier ou filmer un athlète sans que d'autres membres de son équipe apparaissent également sur les images.

Un refus de droit à l'image peut donc limiter l'utilisation de photos ou vidéos pourtant représentatives des performances de l'ensemble de l'équipe, ce qui pénalise la mise en valeur des autres athlètes et la communication du club. Les clichés réalisés par des photographes professionnels lors des compétitions constituent également des souvenirs précieux pour les équipes et leurs familles.

Nous remercions les familles qui acceptent cette autorisation, permettant ainsi au club de promouvoir ses activités, de valoriser les réussites de tous les athlètes et de faire découvrir le Cheerleading au plus grand nombre.

Bien entendu, chaque représentant légal reste libre d'accepter ou de refuser cette autorisation, et ce choix sera pleinement respecté.

Je soussigné(e), responsable de l'athlète

- ☐ Autorise le club Golden Stars à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités et les compétitions, sur des journaux, prospectus, flyers ou réseaux sociaux du club
- ☐ N'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant

Fait àle

Signature du ou des responsable(s) légal(aux) :

DECHARGE DE RESPONSABILITE DURANT LES COURS D'ESSAI

La présente décharge est conclue dans le cadre des cours d'essai.

ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE :

Je m'engage sous ma propre responsabilité à participer au cours d'essai et atteste ne présenter aucune contre-indication à la pratique du Cheerleading, renonçant à tout recours envers le club GOLDEN STAR CHEERLEADING.

Je certifie que :

- Je suis en bonne condition physique et je ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, que je n'ai jamais eu de problèmes cardiaques ou respiratoires décelés à ce jour,
- Aucun médecin, infirmier, entraîneur, ne m'a déconseillé la pratique du sport,
- J'ai une assurance responsabilité civile

Je déclare dégager de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, le club GOLDEN STAR CHEERLEADING ainsi que toute personne oeuvrant pour le club. Et ce, pendant toute la durée de cours d'essai.

Je consens à assumer tous les risques connus et inconnus et toutes conséquences afférentes ou liées à la pratique du cheerleading.

**J'ai lu le présent document et je comprends qu'en y opposant ma signature, je renonce à des droits importants.
C'est donc en toute connaissance de cause que je signe le présent document.**

Je signe le présent document volontairement et sans contrainte.

NOM :

Prénom :

Nom de l'athlète si mineur :

Prénom de l'athlète si mineur :

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

Règlement intérieur à lire avec l'athlète mineur

Le conseil d'administration du Club des GOLDEN STARS CHEERLEADING, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement.

Pour le bon déroulement des activités, le conseil d'administration demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur du club en même temps qu'il prend sa licence.

ARTICLE 1 : RAPPEL DES BUTS ET MOYENS

L'association sportive de GOLDEN STARS CHEERLEADING propose aux adhérents la pratique en loisir et compétition du cheerleading.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Football Américain.

L'association assure à ses adhérents tous les éléments nécessaires à la bonne pratique du sport : locaux, organisation, encadrement ...

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Conformément aux statuts, les adhérents élisent le conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire.

Ce conseil élit en son sein le bureau.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Les tarifs (cotisation, participations diverses) sont fixés et votés annuellement par l'assemblée générale ordinaire.

Aucun remboursement du paiement de la licence ne pourrait être effectué en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année, quelle que soit la raison.

Le règlement pourra être effectué en plusieurs versements (4 au maximum) et au plus tard en janvier de l'année de l'inscription.

Aucune inscription ne sera acceptée si l'adhérent ne constitue pas de dossier complet et s'il ne remplit pas les conditions d'âge requises pour la catégorie ou il souhaite s'inscrire.

Chaque membre est assuré lors des entraînements et des événements proposés par le club, par le biais de la licence fédérale.

Il est fortement conseillé de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive pour valider cette inscription.

Les athlètes s'engagent à ne pas tenir responsable le club des GOLDEN STARS CHEERLEADING en cas de blessure ou accident, lors d'entraînement effectués sans licence (séance(s) d'essai(s)) et à se servir de leur assurance personnelle pour couvrir l'incident.

ARTICLE 4 : ÉQUIPEMENT DES ATHLÈTES PRATIQUANT LE CHEERLEADING

Les athlètes pratiquant le cheerleading devront pendant les entraînements et les compétitions :

- Avoir les ongles courts et sans danger de se blesser ou blesser un membre de son équipe.
Les faux ongles sont également interdits ;
- Avoir les cheveux attachés avec un élastique ;
- Ne pas avoir de chewing gum ;
- Avoir une tenue de sport obligatoire et adapté à la pratique du cheerleading ;
- Avoir des baskets de cheerleading blanches obligatoires ;
- Avoir une serviette et une bouteille d'eau ;
- Pas de bijoux (montre, boucles d'oreilles créoles, piercing, etc...) / ni lunettes (exception des lunettes sportive) ;

Lors des compétitions ou événements extérieurs, l'athlète prendra également sa tenue personnelle (haut + jupe + short cheer + chaussettes + nœuds pour les cheveux).

L'uniforme contribue à la mise en valeur du cheerleader, l'athlète est donc tenu de l'entretien et de le tenir propre pour tous les événements.

L'athlète fumeur ne devra pas porter l'uniforme représentant le club pendant qu'il fume.

Conseil de lavage d'un uniforme : 30° maximum, pas de sèche-linge.

L'uniforme est la propriété de l'athlète et il doit être marqué de son nom et prénom, ainsi que sur le jersey. Tous les athlètes doivent se procurer l'uniforme pour participer aux événements du club .

Le tarif de l'uniforme est fixé et voté annuellement par l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 5 : EFFETS PERSONNELS DES ADHÉRENTS

Les portes des vestiaires seront fermés à clés une fois l'entraînement commencé et ne seront réouverts qu'à la fin de celui-ci.

Si un traitement doit être pris, type ventoline, une ordonnance sera demandée en début d'année. Il est interdit de se prêter les inhalateurs, ventoline...

L'athlète s'engage à prendre tout effet nécessaire à l'entraînement : bouteille d'eau, ventoline, bande de strapping...

Chaque adhérent reste responsable de tout matériel qu'il introduit dans l'enceinte des vestiaires, terrains, gymnase et tout autre lieu où le club se rassemble.

Il en supportera seul les frais de vol ou de détérioration le cas échéant.

Nous recommandons à chacun de vérifier la fermeture des vestiaires, de respecter le matériel des autres personnes présentes, et de s'assurer qu'il quitte les lieux du rassemblement avec l'ensemble de son matériel.

ARTICLE 6 : LES DÉPLACEMENTS

Si vous êtes parents de licencié, les GOLDEN STARS CHEERLEADING pourront vous solliciter pour véhiculer les athlètes, lors de déplacements.

Pour toute personne (parent ou adhérent) véhiculant un autre membre du club pour quelque déplacement, le conducteur s'engage à ne prendre des enfants/adultes dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions suivantes :

- Que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour ;
- Que l'assurance de mon véhicule soit valide ;
- Que je n'ai pas déjà été verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants ;
- Que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.

Durant les déplacements avec un véhicule personnel, le club des GOLDEN STARS CHEERLEADING se dégage de toute responsabilité concernant les blessures et dommages occasionnés aux athlètes transportés, aux accompagnants ou à un tiers.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET DEVOIRS

L'athlète s'engage :

- À participer systématiquement et obligatoirement aux entraînements avec ponctualité ainsi qu'aux événements extérieurs ;
- À prévenir à l'avance l'entraîneur en cas d'absence ou de retard. Toute absence prévenue moins de 24h à l'avance pourra être considérée comme une absence injustifiée (voir Article 8) ; Pour les mineurs, seul le représentant légal doit prévenir.
- À suivre sérieusement toutes les consignes de l'entraîneur, notamment les consignes de sécurité ;
- À respecter les autres athlètes sans discriminations aucunes ;
- À se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport ;
- À s'assurer de la conformité de son équipement (complet) avant chaque événement et respecter les couleurs du club ;
- À respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements ;
- À accepter toute décision prise par l'entraîneur, le juge ou tout autre membre de l'encadrement ;
- À avoir de façon générale un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de ses partenaires que tout autre membre du club, toujours rester maître de lui, avoir une conduite exemplaire sur et hors du terrain qui plus est lorsque l'image du club est engagée ;
- À s'exprimer avec retenue, sans tenir aucun propos politique ou xénophobe ;
- À régler sa cotisation annuelle au club ;
- À ne pas se présenter en état d'ébriété ;
- À respecter l'éthique sur le dopage ;
- À ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites ou autres produits contraires à l'hygiène sportive ;
- À ne pas avoir en sa possession des armes blanches et/ou tous autres objets pouvant blesser autrui.
- À faire une à deux heures de bénévolat durant la saison ;
- À privilégier le Cheerleading, ce sport étant de compétition, l'athlète ne peut pas pénaliser l'équipe par des absences dues à la pratique d'autres disciplines. Les athlètes fumeurs devront prendre leurs dispositions pour ne pas fumer 1h avant les entraînements ou pendant les événements extérieurs.

Les parents s'engagent :

- À faire respecter le présent règlement intérieur par leurs enfants ;
- À avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives ;
- À ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des coachs (composition de l'équipe, placement des athlètes, chorégraphie, musique ...).
- À ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du club sans autorisation préalable du conseil d'administration.
- **A venir chercher leur enfant à l'heure à la fin de l'entraînement, le club ne saurait être tenu responsable.**
- A prévenir les coachs en message privé en cas d'absence, le club ne saurait être tenu responsable .
- A consulter les informations envoyées par whatsapp, mail et information papier.
-  La licence d'un athlète et sa signature implique la responsabilité des parents tant dans l'attitude des athlètes que des parents.

Les accès aux vestiaires et aux abords des lieux de pratique, pendant les entraînements et les événements extérieurs sont interdits à toute personne non licenciée, sauf en cas d'autorisation des coachs, juges ou membre du CA.

Les personnes qui encadrent les séances s'engagent :

- À être ponctuels ;
- À être sobre ;
- À s'exprimer avec retenue ;
- À ne tenir aucun propos raciste ou politique ;
- À avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport.

Nous vous rappelons que le sur-classement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

ARTICLE 8 : ABSENCES

L'athlète s'engage à prévenir et justifier ses absences auprès des coachs ou des membres du CA par message privé.

En cas d'absences injustifiées les coachs se réservent le droit de retirer l'athlète des compétitions afin de ne pas pénaliser l'évolution de l'équipe. L'athlète concerné et ses parents en seront informés le cas échéant.

Il sera toléré :

- 3 absences justifiées de septembre à décembre ;
- 2 absences justifiées entre janvier et juin.

Un suivi numérique sera visible sur l'application CheerSync.

ARTICLE 9 : COMPETITION

L'athlète qui s'engage à faire de la compétition, s'engage à assister à tous les entraînements afin de ne pas pénaliser l'équipe par ses absences répétées.

Les coachs se donnent le droit de ne pas faire assister un athlète à une compétition, qui aurait trop d'absences. Ses absences et les lacunes qui en découleraient pourraient être néfastes pour la performance de l'équipe mais aussi pour la sécurité des athlètes qu'ils doivent assurer.

Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou celle de son enfant au club, à respecter et faire respecter le présent règlement intérieur.



ARTICLE 10 : RESPECT DE L'IMAGE ET DES COULEURS DU CLUB

Il est interdit de publier sur les réseaux sociaux ou tout autre support public des images, vidéos ou contenus à caractère inapproprié, susceptible de porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux valeurs du club, lorsque ceux-ci permettent d'identifier les Golden Stars Cheerleading (notamment par le port des uniformes, tenues, T-shirts, logos, couleurs ou tout autre élément d'identification du club).

Tout manquement à cette règle pourra entraîner une exclusion du club, sans remboursement ni dédommagement des frais d'inscription ou de toute autre somme versée au club.

Signature de l'athlète :
(même mineur)

Signature de représentant légal :
(si l'athlète est mineur)

unique page à imprimer du règlement intérieur afin de la rendre signée avec le dossier d'inscription